



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac STMG - Droit et économie - Session 2023

Correction Baccalauréat Technologique

| Droit et Économie

Session 2023

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 16

| Correction de la Partie Juridique

Cette partie aborde la situation juridique de Monsieur Wilfried MARAT et les implications de son licenciement. Les questions doivent être traitées de manière précise en utilisant les connaissances en droit du travail.

1. Résumé des faits avec qualifications juridiques (3 points)

Dans cette question, il est demandé de résumer des éléments de droit en termes juridiques.

Rappel des faits : Wilfried MARAT, directeur des ressources humaines, s'oppose à la stratégie de licenciements d'Annick VOLVERE, nouvelle gérante dans l'entreprise PLESSIS. Suite à une altercation, il est soupçonné de fuite d'informations confidentielles découvertes sur son poste informatique. Il est licencié pour faute.

Qualifications juridiques : Les éléments incluent le licenciement pour faute (juridique, L1232-1), l'opposition au changement stratégique considérée comme un droit d'expression (L2281-3), et la violation présumée de la confidentialité (article 8 du contrat). Cette situation met en jeu le contrat de travail, les droits des salariés, et la liberté d'expression.

2. Argumentation pour contester le licenciement (3 points)

Wilfried MARAT pourrait contester son licenciement en s'appuyant sur les arguments suivants :

- **Droit d'expression :** Son opposition à la stratégie de l'entreprise, même si elle est frontalement exprimée, peut-être considérée comme un exercice légitime de son droit à la liberté d'expression (L2281-3).
- **Absence de faute sérieuse :** Sa critique, bien que vive, n'entraîne pas de comportement injurieux ou diffamatoire, conforme à l'arrêt de la Cour de cassation qui stipule que des opinions peuvent motiver une sanction uniquement si elles sont excessives.
- **Contrôle abusif :** Le licenciement a été fondé sur une intrusion dans la vie privée, car l'employeur a accédé à des fichiers personnels sans autorisation (Arrêt du 17 mai 2005).

Ces arguments doivent être étayés par des preuves et des références légales ad hoc pour rendre sa défense plus solide.

3. Argumentation de la société PLESSIS pour justifier le licenciement (3 points)

La société PLESSIS pourrait justifier le licenciement de la manière suivante :

- **Violation de la clause de confidentialité :** Le fait de divulguer des informations confidentielles à la presse constitue une faute grave, en violation de l'article 8 de son contrat.
- **Effets négatifs sur l'ambiance de travail :** Les critiques publiques et le ton employé par Wilfried

MARAT lors de la réunion peuvent avoir nui à la direction de l'entreprise et choqué ses collègues (L1121-1).

- **Perte de confiance** : Une telle action, induisant un climat de méfiance, justifie le licenciement pour motif personnel.

Ces éléments doivent être clairement articulés avec des preuves du préjudice causé et des témoignages éventuels de collègues.

4. Encadrement spécifique des droits des salariés (1 point)

Il est important de mentionner que l'exercice des droits des salariés est encadré pour éviter les abus et garantir un équilibre dans les relations de travail. En effet, ces droits sont essentiels pour préserver la dignité humaine et favoriser la cohésion au sein de l'entreprise. Cela vise à limiter les impacts d'une liberté d'expression excessive pouvant nuire à l'organisation ou à l'harmonie collective, conformément au principe de la bonne foi dans le contrat de travail (L1222-1).

| Correction de la Partie Économique

Cet ensemble de questions porte sur les revenus des ménages et les inégalités économiques, et nécessite une analyse approfondie des concepts économiques fondamentaux.

1. Composition du revenu primaire des ménages (2 points)

Le revenu primaire des ménages est constitué de :

- **Salaires** : Revenus du travail, provenant des activités professionnelles.
- **Revenus du capital** : Intérêts, dividendes, loyers, revenus des actuaire, etc.
- **Revenus mixtes** : Recettes des travailleurs indépendants dans les professions libérales.

Ces éléments cumulés constituent la base avant intervention fiscale ou versement de prestations sociales.

2. Effets de la redistribution sur les revenus des ménages (2 points)

La redistribution par le biais des prélèvements et transferts sociaux a plusieurs effets :

- **Réduction des inégalités de revenus** : Les prélèvements fiscaux sur les ménages aisés permettent de financer des prestations pour les ménages moins favorisés, égalisant ainsi le revenu disponible.
- **Amélioration du niveau de vie** : Les prestations sociales, comme les aides au logement et les minima sociaux, augmentent le revenu des ménages modestes et améliorent leur pouvoir d'achat.
- **Incitation à l'emploi** : La prime d'activité peut encourager les ménages modestes à rechercher un emploi ou à augmenter leur temps de travail.

3. Inégalités socioéconomiques rencontrées par les ménages (2 points)

Les inégalités socioéconomiques se manifestent par :

- **Écarts de revenus** : Les ménages les plus riches (D9) détiennent une part de revenu disproportionnée par rapport aux plus modestes (D1).
- **Accès inégal aux soins** : Les ménages ayant un niveau de vie faible font face à des barrières à l'accès aux soins médicaux, exacerbant les inégalités de santé.
- **Patrimoine inégal** : Une concentration de la richesse : 50 % des ménages les plus riches détiennent 92 % du patrimoine national, aboutissant à des disparités dans les chances d'investissement et de transmission de patrimoine.

4. Mesures mises en œuvre par l'État pour corriger les inégalités (2 points)

Les mesures gouvernementales incluent :

- **Prélèvements progressifs** : Imposition sur le revenu progressive, où les taux d'imposition augmentent avec le revenu, réduisant ainsi les disparités.
- **Prestations sociales** : Mise en place du RSA, aides au logement et allocations familiales pour soutenir les ménages à faibles revenus.
- **Accès à l'éducation** : Politiques visant à garantir un accès équitable à l'éducation afin d'égaliser les chances futures des jeunes.

5. Argumentation sur l'efficacité de l'intervention de l'État (2 points)

L'intervention de l'État est essentielle mais présente des limites :

Arguments en faveur de l'efficacité : - La redistribution par les prestations sociales contribue effectivement à réduire les inégalités à court terme. - Les programmes de formation et de réinsertion professionnelle peuvent aider à améliorer la situation des ménages précaires à long terme.

Arguments contre : - Les effets des mesures sont parfois insuffisants face aux inégalités structurelles. - La politique de l'État peut encourager la dépendance à l'égard des aides plutôt qu'inciter à l'autonomie financière.

Conseils pratiques

- Gérez votre temps en allouant des plages horaires pour chaque question, ne dépassez pas 20 minutes par question pour maximiser votre note.
- Relisez vos réponses pour éviter les fautes d'orthographe et de syntaxe qui pourraient nuire à la clarté de vos arguments.
- Utilisez des références légales précises pour renforcer vos arguments juridiques.
- Argumentez de manière équilibrée : pour chaque côté exposé, mentionnez également des nuances ou des contre-arguments.
- Structurez vos réponses de façon claire avec une introduction, des développements et une conclusion, pour chaque question.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.